



## Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2023

Le vendredi sept avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-trois, convocation diffusé le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIT ABSENT EXCUSE :** M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :** Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nathalie PAULON

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité sans observations.

En préambule, présentation du projet de transformation du site Total Energie Raffinage France par M. le Directeur, Michiel VAN RAEBROECKX de l'entreprise TOTAL ENERGIES RAFFINAGE France en Visio conférence. Les membres du conseil municipal remercient M. le directeur pour son intervention.

**1) Délibération :** Avis d'enquête publique environnementale unique- Demandes présentées par la société TERF- Autorisation d'exploiter une unité de fabrication de biocarburant (BIOJET) et de modification des utilités communes exploitées par TERF, sur la plateforme industrielle de Grandpuits, Route Nationale 19 à Grandpuits-Bailly-Carrois et permis de construire (PC 077 211 22 00001) du bâtiment correspondant sur la plateforme industrielle de Grandpuits.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Directeur de la société TOTAL ENERGIES RAFFINAGE FRANCE lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, des membres présents et représentés, donne un avis favorable aux demandes présentées par la société TERF- Autorisation d'exploiter une unité de fabrication de biocarburant (BIOJET) et de modification des utilités communes exploitées par TERF, sur la plateforme industrielle de Grandpuits, Route Nationale 19 à Grandpuits-Bailly-Carrois et permis de construire (PC 077 211 22 00001) du bâtiment correspondant sur la plateforme industrielle de Grandpuits.**

**2) Délibération :** Demandes présentées par la société « ALH2-SMR » -Autorisation d'exploiter une unité de fabrication de biocarburant (BIOJET) et de modification des utilités communes exploitées par TERF, sur la plateforme industrielle de Grandpuits, Route Nationale 19 à Grandpuits-Bailly-Carrois et permis de construire (PC 077 211 22 00002) du bâtiment correspondant sur la plateforme industrielle de Grandpuits.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Directeur de la société TOTAL ENERGIES RAFFINAGE FRANCE lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, des membres présents et représentés, donne un avis favorable aux demandes présentées par la société « ALH2-SMR » -Autorisation d'exploiter une unité de fabrication de biocarburant (BIOJET) et de modification des utilités communes exploitées par TERF, sur la plateforme industrielle de Grandpuits, Route Nationale 19 à Grandpuits-Bailly-Carrois et permis de construire (PC 077 211 22 00002) du bâtiment correspondant sur la plateforme industrielle de Grandpuits.**

### 3) Délibération : Vote des subventions versées aux organismes de droits privés pour l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de voter l'octroi des subventions versées aux organismes de droits privés, pour l'année 2023, le montant total s'élève à 21 999,70€.**

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant Accordé
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE DE NANGIS	75,00 €
QUIERS ANIMATIONS	17 000,00 €
GYM QUIERS	800,00 €
CLUB DES BLEUETS	2 700,00 €
COMITE DE DEFENSE DES CHATS LIBRES	200,00 €
TENNIS CLUB DE NANGIS	75,00 €
TENNIS DE TABLE DE NANGIS	25,00 €
POINT AUTONOMIE TERRITORIAL DE MELUN	299,70 €
EGLISE SAINT MARTIN DE QUIERS	750,00 €
TENNIS CLUB DE MORMANT	75,00 €

### 4) Délibération : : Vote du budget primitif général pour l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions, des membres présents et représentés, décide de voter le budget primitif général 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
1 378 448,96	1 378 448,96	1 725 942,22	1 725 942,22

5) **Délibération : Vote du budget primitif du Service de l'Eau et l'Assainissement pour l'année 2023.**  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du compte rendu de la commission des Finances,  
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de voter le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
60 436,49	60 436,49	2 900 680,44	2 900 680,44

6) **Délibération : Communauté de communes la Brie Nangissienne (CCBN)-Désignation des délégués titulaire et suppléant à la commission mutualisation.**

Vu la délibération N° 2023/20-20 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes la Brie Nangissienne du 26 janvier 2023 créant une commission mutualisation,  
Vu l'exposé de M. le Maire,  
- La commission mutualisation a été créé au sein de la CCBN pour permettre d'agir en commun pour l'achat de petits équipements, matériels, personnels communaux, location de machines.....  
Le service s'effectuera sur la base du volontariat et accord.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés procède à la désignation des délégués à la commission mutualisation de la Communauté de Communes la Brie Nangissienne:**

**Déléguée titulaire** : Mme Rozenn LUX

**Délégué suppléant** : M. Gérard FABRE

7) **Comptes rendus :**

**Mme Nathalie PAULON**

27 mars 2023 présentation de l'Association « Cette Famille » à FONTAINS (colocation pour les séniors).

**Mme Agnès SURATEAU** : CCBN- Petite Enfance

**M. Davy BRUN et M. Gérard FABRE :**

6 avril 2023 SMIVOS

8) **Questions diverses :**



**M. Davy BRUN :**

Inauguration du système de vidéo protection le 17 avril 2023.

Enlèvement du véhicule stationné depuis plusieurs mois hameau de la Fermeté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.**

Par délégation du Maire,  
L'adjoint  
Gérard FABRE

Signature du Maire	
Signature du secrétaire de séance	
Observations	